COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

29

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2002 à 20 h

Sous la présidence de M. BRACONNIER Armand
Nombre de membres en exercice: 15
Nombre de membres présents : 12

Présents:

Kutzenhausen	:	*MM. FABACHER*	*- BRACONNIER*	*- MORI - WAGNER (Suppléant)*
Lampertsloch	:	*MM. STURM*	*- URBANY*	
Lobsann:		*MM. KREISS*	*- MME CHALOPPE*	
Merkwiller-P	:	*MM. SCHIELLEIN*	*- SCHNEIDER*	
Preuschdorf	:	MM. KENNEL	BASTIAN	- MME FISCHER

Invités *: MM LOGEL Bernard, HUSSON Guy, BRANCIER Julien, Mme DEBLIQUI Nathalie, Mme KRAENN Nicole, M. Jean-Laurent VONAU,Mme Dominique ROMAIN-CARCY,*

Excusés :
MM : APPRIL – URBANY – WALTER –GUILHEM - WEISBECKER – TROG – LOGEL Bernard – VONAU J-Laurent.

Point 6) Ordures Ménagères
b)- Critères de prise en compte de la composition des ménages.

VU les délibérations du 13 mars 02 et du 27 mars 02, mettant en place les critères de calcul de la redevance des Ordures Ménagères et fixant le montant de l'unité de base.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer les critères des Ordures Ménagères, suivants :

- La date buttoir est le 1er janvier de l'année en cours, pour la mise à jour des listes des enlèvements des Ordures Ménagères.
- L'étudiant qui a quitté le domicile parental, mais séjournant occasionnellement chez ses parents, n'est pas pris en compte dans le calcul de la composition de la famille, s'il paye par ailleurs ce service.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE WISSEMBOURG
le 12 JUIL. 2002

Pour copie conforme.

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 9 juillet 2002

Le Président
Armand BRACONNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PECHELBRONN